



Département de la MEUSE
Arrondissement de VERDUN
Canton de ETAIN
COMMUNE DE

55210 – Hannonville sous les Côtes

Tél. : 03.29.87.33.08
E.mail : mairiehannonville@ozone.ncr
Site : www.mairie-hannonville.fr
SIRET 21550228700018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

Président : Mme LEPRINCE Danielle

Secrétaire de séance : M. STEIN Jérôme

Présents : Mme SAYEN Annick, Mme PERARD Laurence, M. MAZZOLA Michel, M. STEIN Jérôme, M. LABISSY Alain, Mme HUMBERT Marie, M. WALLERICH Patrice, M. CAURIER Laurent

Absent : M. PARANT Romuald

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1/ Décision Modificative concernant le budget assainissement

2/ Organisation des élections, tours de garde

3/ Procuracy postale

4/ Adhésion à la convention de médecine du travail du centre de gestion pour les salariés de la Mairie

5/ Maxilien : Signature de la convention de mise à disposition d'une salle

6/ Les contraintes COVID-19 actuelles

7/ Choix d'une offre de marché énergie pour les années à venir

8/ Le travail des commissions et les premières réalisations

9/ Délibération Forêt pour les affouages 2021 :

- prolongation de délai pour la parcelle 13A
- délivrance des bois la parcelle 33B
- délivrance des châblis de tout le domaine forestier de la Commune de Hannonville sous les Côtes

10/ Questions diverses

Information des dernières délibérations prises par Madame le Maire et signature des conseillers.

Validation du dernier compte rendu du Conseil Municipal avec les modifications suivantes :

- La commission travaux est transversale et s'intègre dans les différentes commissions suivantes : Batiment, voirie, assainissement
- Erreur dans l'intitulé de la commission bois, forêts, bâtiment remplacé par bois, forêt et environnement
- Délégué AGEDI : M. Jérôme STEIN en lieu et place de Mme Danielle LEPRINCE
- M. Jérôme STEIN précise qu'il participera aux délibérations et votes des subventions communales aux associations mais pas pour Côtes & Jeux dont il est le Président.

1/ Décision Modificative concernant le budget assainissement

Intégration du capital d'emprunt d'investissement dans le budget assainissement :

Le Maire invite le Conseil Municipal à modifier le budget ainsi :

- DEPENSES aux comptes 1641 : 26980€
- RECETTES aux comptes 131 : 26980€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2/ Organisation des élections, tours de garde

5 candidats qui se sont fait connaître en mairie se présentent aux élections partielles qui auront lieu les 11 et 18 octobre 2020 :

- Mme AUBRY Céline
- Mme BRIZION Virginie
- M. LEPRINCE Christophe
- M. ADAM Francis
- M. BRIZION Cyril

Organisation des tours de garde (voir tableau en annexe)

3/ Procuration postale

Afin de retirer et recevoir les envois de la poste et notamment les cartes nationales d'identité, le conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la procuration postale désignant les mandataires suivants :

- Mme LEMOINE Sandra
- Mme THOMAS Méliissa

4/ Adhésion à la convention de médecine du travail du centre de gestion pour les salariés de la Mairie

Le contrat actuellement en cours, géré par le SMIM s'est arrêté le 30 juin 2020. Cet organisme gère davantage les structures privées. La médecine du travail des agents publics est désormais rattachée au centre de gestion de la Meuse. Madame le Maire propose de signer la convention à la médecine préventive pôle santé du centre de gestion.

Vote à l'unanimité

5/ Maxilien : Signature de la convention de mise à disposition d'une salle

Le Département de la Meuse se lance dans la création d'un véhicule de la solidarité itinérant sur le territoire intitulé : MAXILIEN

Leurs objectifs :

- Facilité l'accès aux droits, améliorer le repérage des publics en difficulté, et les (non demandeurs) d'aide
- Lutter contre la fracture numérique en proposant un service d'écrivain public numérique
- Renforcer la présence des services publics dans notre territoire rural
- Permettre aux publics des villages de s'approprier un espace de vie sociale, d'être à l'origine des actions proposées, et de s'inscrire dans une dynamique citoyenne, de co-construction de projets avec les professionnels.
- Une proximité des services publics dans les territoires ruraux en partenariat étroit avec l'état.

Pour la commune d'Hannonville sous les Côtes, MAXILIEN sera présent les vendredis matins de 10h à 12h (1^{ère} semaine complète du mois), voici le calendrier :

- **2020** : 9 octobre - 6 novembre - 11 décembre.
- **2021** 8 janvier – 5 février - 5 mars - 9 avril - 7 mai - 11 juin.

La structure a besoin d'une salle et d'un accès aux toilettes de la mairie.

Le conseil vote à l'unanimité la signature de la convention

6/ Les contraintes COVID -19 actuelles

Voici les obligations liées aux locations des salles communales fixées par les derniers décrets de la Préfecture de la Meuse :

Effectifs des salles communales : 75 personnes maximum dans la salle polyvalente
25 personnes maximum dans la salle académique

- les personnes qui s'y rendent doivent avoir une place assise
- une distance d'un siège vacant doit être respectée entre les personnes sauf pour les groupes qui ont réservé ensemble (ex : membres d'une même famille)
- sont exclu l'organisation de bals ou soirée dansantes
- L'accès aux espaces permettant des regroupement est interdit (espace buvette, vestiaire,...). Sauf s'ils sont aménagés pour respecter les règles de distanciations sociales.
- port du masque obligatoire (sauf au moment du repas en cas de restauration, laquelle est obligatoirement assise).

Le responsable du bon respect des gestes barrières et de la distanciation sociale est l'organisateur de l'événement.

Le propriétaire de la salle (la Commune) doit quant à lui s'assurer que toutes les conditions sanitaires sont réunies pour le déroulement d'événements (nettoyage, désinfection, organisation des entrées et sorties qui doivent être différentes, circulation unique, mise à disposition de matériel pour le lavage des mains etc...)

Pour faciliter la mise en oeuvre de ces obligations par la mairie, **toutes les clés des salles doivent être rapatriées à la mairie durant cette période.**

7/ Choix d'une offre de marché énergie pour les années à venir

L'ouverture des marchés de l'énergie donne la possibilité à notre commune de solliciter un autre contrat que celui actuellement contracté auprès de EDF. Différents devis ont été réceptionnés et méritent une attention particulière afin d'économiser nos dépenses d'énergie. Actuellement, les dépenses d'énergie de la commune s'élèvent à 16 000 €. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'attendre l'évolution des différentes offres, considérant les propositions encore nouvelles, et sera attentif aux choix opérés par d'autres communes du secteur.

8/ Le travail des commissions et les premières réalisations

*** Commission vie associative, fêtes, animations, 3 ème âge**

Voir le Compte Rendu en annexe

Fête de la St Nicolas : Les CARAMS organisateur de l'événement n'ont pas encore décidé de son maintien ou non en lien avec les contraintes sanitaires. Ils attendent l'évolution de la situation pour statuer sachant que tout est prêt pour la mise en place de l'animation. Une distribution simple des friandises sans spectacle selon un planning permettant de ne pas regrouper tous les enfants pourrait être envisagée.

La Cérémonie du 11 novembre sera maintenue avec invitation des habitants du village au pot de l'amitié, en extérieur si le temps nous le permet, ou dans la salle polyvalente pour respecter les règles de distanciations physiques.

Le conseil Municipal décide de maintenir également la Fête Foraine du 14/15 novembre avec les règles sanitaires du COVID (masque obligatoire, 1m de distance, distributeur de gel hydro alcoolique). Une déclaration préalable en préfecture sera nécessaire. Pour les enfants âgées de 0 à 9 ans des bons d'achat de 6 euros seront distribués et pour les 10-11 ans, des tickets de scooter. Nous sommes en recherche d'un manège enfants, d'un stand de confiserie et pourquoi pas un tir à la carabine pour compléter les auto tamponneuses et le jeu des pièces.

Le recueil d'Hannonville sous les Côtes est prêt à être imprimé. Les membres du conseil sont à l'unanimité d'accord pour ouvrir une régie de recettes pour la vente de ce livre. Il sera offert pour chaque habitant de la Commune et vendu au prix de 5€ pour les personnes extérieures à la Commune.

*** Commission bâtiment, patrimoine, cadre de vie, éclairage**

Des devis ont été réalisés à la demande de M.MAZZOLA, 3^{ème} Adjoint.

Les 4 devis suivants proposés par les Chantiers de la Woëvre ont été retenus :

- Taille des tilleuls sur la place du Château
- Travaux de taille à l'aire de jeux
- Broyage de sapins au niveau du stade de foot
- Nettoyage autour du grillage du captage d'eau

Devis église : pose d'un abat-son et démoussage de la toiture (en attente)

Devis du radar : 1 radar ne marche plus, le remplacer

La batterie du 2^{ème} radar a été changée, il fonctionne.

Les travaux réalisés pour le déplacement du panneau miroir (rue du jardinot) faite par l'entreprise MF Construction est de 427,29€.

Le programmateur des cloches de l'église a été réparé, les travaux prévus réalisés.

*** Commission assainissement**

Les tampons de la rue de Fresnes doivent être changés, en cours de préparation.

Le faucardage des roseaux à la station d'épuration est à envisager pour la fin de l'année.

*** Commission communication**

Voir le Compte Rendu en annexe

Préparation d'un prochain Marie Sonnette par la Commission

*** Commission Bois**

Des épicéas atteints de scolytes ont été abattus sur le site du Longeau et 3 aux abords du stade de football. Il reste des arbres menaçants au Longeau qui doivent être également coupés. Un devis d'un montant de 7080€ nous est déjà parvenu. Monsieur Patrice WALLERICH propose de solliciter un 2^{ème} devis avant de procéder au choix de l'entreprise afin d'équilibrer au mieux les dépenses et les recettes de la commune en revendant le bois coupé et en s'assurant du nettoyage complet du chantier. Le Conseil Municipal suit cette proposition.

9/ Délibération Forêt pour les affouages 2021:

- prolongation de délai pour la parcelle 13A
- délivrance des bois de la parcelle 33B
- délivrance des châblis de tout le domaine forestier de la Commune de Hannonville sous les Côtes

Le Maire et les membres de la commission forêt informent le Conseil Municipal que l'ONF conformément aux dispositions de l'article 43.4 du cahier des clauses générales, accorde à la commune une prolongation de délai pour la parcelle 13A jusqu'au 30/10/2021.

La totalité des produits de la parcelle 33B (tout bois confondu) peut être délivré pour les affouages. Les membres de la commission bois insiste sur l'importance de terminer les parcelles 38, 6B, 13A avant d'exploiter la parcelle 33B.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants :

- M.WALLERICH Patrice
- M.PARANT Romuald
- Mme SAYEN Annick

Le délai d'enlèvement des bois est fixé au 15 octobre 2022, après cette date les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déçus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article de l'article L 145-1 du code forestier.

Le Conseil municipal fixe le prix de facturation du stère aux affouagistes à 6€, l'attribution des lots de bois se fera par tirage au sort. Une attention particulière sera portée aux affouagistes les plus fragiles exploitant eux-mêmes leur bois afin qu'ils disposent d'une parcelle plus facilement exploitable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la prolongation de délai pour la parcelle 13A, la délivrance des bois de la parcelle 33B, la délivrance des chablis sur tout le domaine forestier pour l'année 2021.

10/Questions diverses

*Remerciements pour les subventions accordées par la Commune : ILCG
AREMIG
RDM
ECOMUSEE
RESTO DU CŒUR

* M.LABISSY Alain s'est rendu à l'AG de VHF, la Mairie leur verse une subvention de 1300€, leurs budget est de 32600€, la Commune a 23 joueurs dans VHF.

* L'ouverture commerciale de la Fibre internet est prévue le 1er octobre. 3 fournisseurs sont actuellement prioritaires : OZONE, NORDNET, VIDEOFUTUR. Les autres fournisseurs devraient arriver plus tard sur le marché. Il conviendra de choisir une offre pour la commune. Les démarches de ces opérateurs sont en cours auprès des habitants.

*Commission des impôts : Désignation des membres titulaires et suppléants et des personnes extérieures. Présidence : Mme Danielle LEPRINCE.

Le secrétaire de séance
1^{er} Adjoint M.STEIN

